



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 12/11/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 novembre 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES, Mme DEGOS (a procuration pour M. LAMOTHE), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : M. LAMOTHE (a donné procuration à Mme DEGOS), Mmes DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etait absent non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n°6

DELIBERATION

Rapporteur :

Objet : « Porter à connaissance » - Bilan des activités de l'ALSH de 2014 à ce jour

Inauguré en 2012, la structure d'accueil de loisirs de TARTAS, fonctionne aujourd'hui à effectifs complets. Aussi, il est proposé de rendre compte de la période 2014 à 2017, étant précisé que l'année 2018 devrait confirmer la bonne tenue des chiffres, mais aussi des activités avec un nombre de journées enfants situé entre 6 500 et 7 000 journées.

Bilan de fonctionnement de l'ALSH

CONTEXTE

L'ALSH de TARTAS a été inauguré en novembre 2012. Il est situé au 512 rue des Violettes à TARTAS. Ouvert aux enfants de TARTAS ou des villes du département des Landes depuis le 1^{er} janvier 2013.

Pour son fonctionnement au quotidien, un marché de prestation de services avait été conclu avec l'association EJIL qui gérait le centre jusqu'en 2015. Dès 2016, la gestion est devenue entièrement municipale, avec le recrutement notamment d'emplois « CEE » pour les périodes de vacances scolaires.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Il faut noter qu'après une baisse de la fréquentation en 2014 et 2015, la structure est montée progressivement en puissance depuis septembre 2016. En 2018, nous sommes sur une fréquentation le mercredi de 40 à 55 enfants, les petites vacances de 70 à 90 enfants et pour les vacances d'été de 80 à 120 enfants.

Le centre de loisirs est géré par le service Education Associations Sports Animation (EASA).

Responsable du service : Stéphane SALVARY

Animateurs et intervenants municipaux :

Virginie CAMPET, Pierre BATS, Audrey DAURIN assurant la direction de l'ALSH

Lucille DUPOUY, Sandrine LE STUNFF, Laetitia DAGOUASSAT, Marie-Noelle PAYET, Céline CUGIEUX, Marie SARROUET, Françoise SOUSSOTTE, Patricia DAUGREILH

On note depuis la municipalisation de cette structure, qu'un effort a été réalisé par la collectivité qui souhaité bien rémunérer les animateurs des vacances sous la forme de contrats d'engagement éducatif, tout en confortant les effectifs d'animateurs municipaux en ce compris l'équipe de direction, le tout permettant de proposer une diversité d'activités qui viennent de se concrétiser par une montée en puissance du nombre d'enfants de septembre 2016 à ce jour.

L'année 2018 en détail :

- Vacances d'hiver 2018 Thème « Cirque »

	matuches		petits		moyens		grands		Ados	
	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2
Animateurs	5	4	2	2	2	2	1	1	1	1
Effectifs moyens/jour	35	29	17	12	15	13	10	6	10	11
Direction	Sem 1					1				
	Sem 2					2				

666 journées enfants + 115 journées enfants/ados séjours + 89 journées ados

15 animateurs CEE sur cette période

Durant ce séjour, un partenariat a été mis en place avec l'AFCA (Association Française du Cirque Adapté) qui est intervenu auprès de chaque groupe et a accompagné le groupe des moyens lors de l'échange avec L'EHPAD de TARTAS.

Un petit spectacle de fin de séjour partagé avec quelques résidents a eu lieu à l'ALSH. De plus un séjour ski à Peyragude a été organisé pour les groupes des Grands / Ados la première semaine des vacances en amenant 23 jeunes pour approfondir ou découvrir les sports de glisse, en association avec les jeunes de Pontonx.

- Vacances de printemps 2018 Thème « Jardin »

	matuches		petits		moyens		grands		Ados	
	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2
Animateurs	4	4	2	2	2	2	1 + 1 (ado)	2	1	2
Effectifs moyens/jour	30	23	14	17	15	13	16	17	10	13
Direction	Sem 1					3				
	Sem 2					2				

707 journées enfants + 110 journées ados

14 animateurs CEE sur cette période

Durant ce séjour, une intervenante est venue sur le centre et a travaillé avec les petits, les moyens et les grands « Autour du Jardin ». Plantation d'herbes et légumes. Le groupe des maternelles est allé chez elle.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

- **Vacances d'été 2018 Thème « L'eau »**

	matuches		petits		moyens		grands		Ados	
	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2
Animateurs	4	4	2	2	2	2	1 + 1 (ado)	2	1	2
Effectifs moyens/jour	29	30	26	25	21	17	23	15	15	17
Direction	Sem 1					3				
	Sem 2					3				

	matuches		petits		moyens		grands		Ados	
	Sem 3	Sem 4	Sem 3	Sem 4	Sem 3	Sem 4	Sem 3	Sem 4	Sem 3	Sem 4
Animateurs	4	4	2	2	2	2	1 + 1 (ado)	2	1	2
Effectifs moyens/jour	30	30	24	22	15	18	19	15	14	Séjour
Direction	Sem 3					2				
	Sem 4					2				

	matuches		petits		moyens		grands		Ados	
	Sem 5	Sem 6	Sem 5	Sem 6	Sem 5	Sem 6	Sem 5	Sem 6	Sem 5	Sem 6
Animateurs	4	4	2	2	2	2	1 + 1 (ado)	2	1	2
Effectifs moyens/jour	27	24	19	18	17	12	14	15	14	15
Direction	Sem 5					2				
	Sem 6					2				

	matuches		petits		moyens		grands		Ados	
	Sem 7	Sem 8	Sem 7	Sem 8	Sem 7	Sem 8	Sem 7	Sem 8	Sem 7	Sem 8
Animateurs	4	4	2	2	2	2	1 + 1 (ado)	2	1	2
Effectifs moyens/jour	24	29	18	17	15	11	15	15	15	8+2 (séjour)
Direction	Sem 7					2				
	Sem 8					2				

3134 journées enfants + 242 journées enfants mini séjours/séjours + 355 journées ados

20 animateurs CEE sur cette période

Activité piscine chaque jour pour un groupe, sorties à Mimizan All water (grands et ados), La Rhune, Grotte de Sare (petits), Marquèze (maternelles)...

3 mini séjours à Tartas (maternelles, petits et moyens) 1 mini séjour à Léon (grands) et un mini séjour à Sainte Eulalie en Born (ados). Un séjour à Gourette (grands et ados) avec cayonning, rafting...

2 grands jeux (Les Pirates et Fort Boyard).

Utilisation des installations de la ville. Plaine des sports, gymnase, ous pins, quillier, forêt...

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



- Vacances d'automne 2018 Thème « Bouge avec ton corps »

	matuches		petits		moyens		grands		Ados	
	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2
Animateurs	4	4	2	2	2	2	1 + 1 (ado)	2	1	1
Effectifs moyens/jour	31	26	18	9	12	10	18	11	13	9
Direction	Sem 1					2				
	Sem 2					2				

625 journées enfants + 105 journées ados

12 animateurs CEE sur cette période

Durant ce séjour, ateliers avec les artistes de Chantons sous les pins (chant, dessin, écriture, son), 2 spectacles : Chantons sous les pins « La trop grande aventure » et Itinéraires « Panique chez les Mynus ». 2 sorties, les matuches à Planète Kid's à Tarnos et les petits, moyens et grands au Château des énigmes à Laas.

- Les mercredis de 2018

	10-janv	17-janv	24-janv	31-janv	Total Janv	07-févr	28-févr	Total févr
Maternelles	13	14	13	13	53	13	9	22
Grands	23	22	27	33	105	27	11	38
Effectif total	36	36	40	46	158	40	20	60
<i>avec repas</i>	36	36	37	42	151	39	20	59
<i>sans repas</i>	0	0	3	4	7	1		1

	07-mars	14-mars	21-mars	28-mars	Total mars	04-avr	25-avr	Total avr
Maternelles	13	16	19	19	67	13	24	37
Grands	27	28	25	28	108	29	29	58
Effectif total	40	44	44	47	175	42	53	95
<i>avec repas</i>	38	43	44	45	170	42	50	92
<i>sans repas</i>	2	1		2	5		3	3

	02-mai	09-mai	16-mai	2 -mai	30-mai	Total mai
Maternelles	15	15	17	18	19	84
Grands	38	17	32	28	30	145
Effectif total	43	32	49	46	49	229
<i>avec repas</i>		31	48	44	49	225
<i>sans repas</i>		1	1	2		4

	06-juin	13-juin	20-juin	27-juin	04-juil	Total juin/juil
Maternelles	19	17	17	18	19	90
Grands	29	30	26	26	24	135
Effectif total	48	47	43	44	43	225
<i>avec repas</i>	46	46	40	44	43	219
<i>sans repas</i>	2	1	3			6

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



	05-sept	12-sept	19-sept	26-sept	Total sept	03-oct	10-oct	17-oct	Total oct
Maternelles	14	8	19	13	54	11	13	17	41
Grands	25	20	29	26	100	30	26	34	90
Effectif total	39	28	48	39	154	41	39	51	131
<i>avec repas</i>	38	25	47	38	148	41	36	49	126
<i>sans repas</i>	1	3	1	1	6		3	2	5

1227 journées enfants le mercredi

Activités faites par période

Pour les petites activités manuelles et cuisine sur le thème de Walt Disney, la musique avec réalisation d'instruments...

Pour les grands, le sens, Noël, l'hiver, fleurs et fresques, marionnettes et contes, la prévention routière...

Au 8 novembre 2018 les effectifs sont les suivants :

Mercredi ALSH : 1227

Petites vacances ALSH : 1998

Vacances d'été ALSH : 3134

Séjours/mini séjours ALSH + Espace Ados : 357

TOTAL : 6716

Petites vacances Espace Ados : 304

Vacances d'été Espace Ados : 355

Samedi Espace Ados : 108

TOTAL : 767

Répartition par ville pour l'ALSH :

Pour la commune de TARTAS, nous avons 121 familles d'inscrites, 82 familles soit 140 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 56 familles, 85 enfants, printemps 56 familles, 83 enfants, été 78 familles, 122 enfants, automne 48 familles, 71 enfants)

le mercredi (41 familles, 64 enfants)

Pour la commune de BEGAAR, nous avons 80 familles d'inscrites, 29 familles soit 44 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 17 familles, 26 enfants, printemps 15 familles, 22 enfants, été 21 familles, 33 enfants, automne 15 familles, 19 enfants)

le mercredi (10 familles, 15 enfants)

Pour la commune d'AUDON, nous avons 28 familles d'inscrites, 12 familles soit 19 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 6 familles, 9 enfants, printemps 8 familles, 11 enfants, été 10 familles, 13 enfants, automne 5 familles, 7 enfants)

le mercredi (1 famille, 2 enfants)

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Pour la commune de SOUPROSSE, nous avons 45 familles d'inscrites, 28 familles soit 35 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 6 familles, 8 enfants, printemps 10 familles, 13 enfants, été 16 familles, 21 enfants, automne 3 familles, 4 enfants)

le mercredi (9 familles, 11 enfants)

Pour la commune de CARCARES SAINTE CROIX, nous avons 33 familles d'inscrites, 18 familles soit 30 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 10 familles, 14 enfants, printemps 10 familles, 15 enfants, été 17 familles, 25 enfants, automne 9 familles, 13 enfants)

le mercredi (6 familles, 9 enfants)

Pour la commune de GOOTS, nous avons 14 familles d'inscrites, 9 familles soit 20 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 3 familles, 7 enfants, printemps 3 familles, 5 enfants, été 6 familles, 16 enfants, automne 4 familles, 6 enfants)

le mercredi (3 familles, 4 enfants)

Pour la commune de LESGOR, nous avons 7 familles d'inscrites, 3 familles soit 7 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (printemps 2 familles, 4 enfants, été 2 familles, 4 enfants)

Pour la commune de MEILHAN, nous avons 33 familles d'inscrites, 5 familles soit 7 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 1 famille, 1 enfant, printemps 1 familles, 1 enfant, été 4 familles, 6 enfants)

Pour la commune de SAINT YAGUEN, nous avons 34 familles d'inscrites, 9 familles soit 11 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 3 familles, 3 enfants, printemps 5 familles, 7 enfants, été 8 familles, 9 enfants, automne 1 famille, 1 enfant)

Pour la commune de CARCEN PONSON, nous avons 18 familles d'inscrites, 10 familles soit 13 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 5 familles, 5 enfants, printemps 5 familles, 6 enfants, été 7 familles, 8 enfants, automne 1 famille, 1 enfant)

le mercredi (6 familles, 7 enfants)

Pour la commune de BEYLONGUE, nous avons 5 familles d'inscrites, 1 famille soit 1 enfant a fréquenté le centre :

les vacances (été 1 famille, 1 enfant)

Pour la commune de VILLENAVE (hors convention), nous avons 3 familles d'inscrites, 3 familles soit 5 enfants ont fréquenté le centre :

les vacances (hiver 2 familles, 3 enfants, printemps 2 familles, 2 enfants, été 3 familles, 5 enfants, automne 1 famille, 2 enfants)

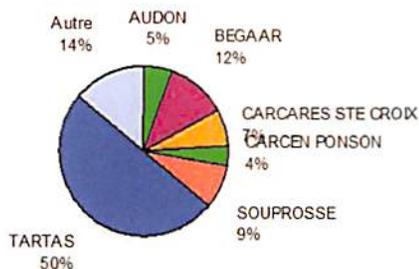
Autres villes : Seignosse, Herm, Louer, Saint-Geours d'Auribat, Grenade sur l'Adour, Donzacq, Montgaillard

.../...

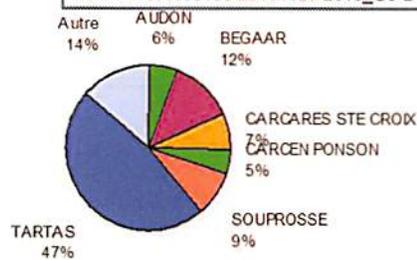
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Répartition des Enfants par Ville



Répartiti



Répartition par ville pour l'Espace Ados :

- Tartas 40 familles, 50 ados
- Audon 2 familles, 2 ados
- Begaar 6 familles, 6 ados
- Carcares 4 familles, 5 ados
- Carcen 5 familles, 5 ados
- Gouts 3 familles, 3 ados
- Lesgor 1 famille, 1 ado
- Meilhan 4 familles, 5 ados
- Souprosse 1 famille, 1 ado
- Saint-Yaguen 4 familles, 5 ados
- Villenave 1 famille, 1 ado
- Ventiseri (20) 1 famille, 1 ado

DONNEES FINANCIERES

Dépenses recettes de 2014 à 2017 de fonctionnement

	Réal CLSH 2014	Réal CLSH 2015	Réal CLSH 2016	Réal CLSH 2017
DEPENSES TOTALES PAR ANNEE	232 498,95	225 637,38	224 665,77	231 102,66
RECETTES TOTALES PAR ANNEE	144 690,37	161 120,92	157 316,79	168 523,35
DEFICIT DU SERVICE	-87 808,58	-64 516,46	-67 348,98	-62 579,31

Tarifs pratiqués à TARTAS à ce jour

Tarifs ALSH Vacances - 2018

	Allocataire CAF	CIV 5,87€	CIV 5,08 €	Allocataire MSA	Bon 5,50€
TARTAS et communes conventionnées	8,97 €	3,00 €	3,89 €	8,97 €	3,47 €
Hors commune conventionnée Landes	21,97 €	16,00 €	16,89 €	21,97 €	17,47 €
Hors département	34,00 €				

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Tarifs ALSH Mercredi - 2018

	Allocataire CAF	CIV 5,87€	CIV 5,08 €	Allocataire MSA	Bon 5,50€
TARTAS	6,57 €	3,58 €	4,03 €	6,57 €	3,82 €
communes conventionnées	8,57 €	5,58 €	6,03 €	8,57 €	5,82 €
Hors commune conventionnée Landes	17,57 €	14,54 €	15,03 €	17,57 €	15,32 €
Hors département	27,00 €				

Evolution en Journées enfants

<i>libellés</i>	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017
petites vacances	1 963	1992	1759	1802
grandes vacances	3 215	3060	2462	3094
mini séjours	343	350	308	287
espace jeunes ((*)2015 compté avec vac.)	255	(*)	520	749
TOTAL des journées	5 776	5 402	5 049	5 932

Coût journées enfants par année

	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017
nombre de journées enfants	5 776	5 402	5 049	5 932
coût par enfant	32,42	35,37	38,35	33,22
tarif retenu à TARTAS	31,90	31,90	31,90	31,90

Coût Animations, Personnels, Alimentation

	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017
total restauration par année	27 867,53	24 781,46	24 377,89	22 059,82
total animations par année	80 366,43	79 089,82	16 174,03	14 998,22
total personnels dédiés structure par année	79 041,08	87 198,89	153 089,44	160 024,24
total dépenses	187 275,04	191 070,17	193 641,36	197 082,28

Rappel dépenses annuelles de fonctionnement de l'ALSH

	Réal CLSH 2014	Réal CLSH 2015	Réal CLSH 2016	Réal CLSH 2017
DEPENSES TOTALES PAR ANNEE	232 498,95	225 637,38	224 665,77	231 102,66

(Il est bien précisé que ces dépenses ne prennent pas en compte le remboursement du capital et des intérêts des emprunts).

Fin 2018, il devrait être proposé de présenter à l'ensemble des maires des communes conventionnées, une réunion de présentation de l'ALSH, sur site.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 22/11/2018

Reçu en préfecture le 22/11/2018



ID : 040-214003139-20181120-2018_G6-DE

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND connaissance du bilan des activités de l'ALSH de 2014 à ce jour.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.